



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION CHAUNY TERGNIER LA FERRE

57 BOULEVARD GAMBETTA
BP 20086
02301 CHAUNY CEDEX

Laon, le 17 mai 2022

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : gestion des eaux pluviales dans le cadre de la création d'un village d'entreprise - Commune de Tergnier - Accord sur dossier de déclaration

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la création d'un village d'entreprise sur la commune de Tergnier pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 27 janvier 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Tergnier pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le responsable adjoint du service Environnement,

Eric VANGHELWEN

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Réf : AFL/AL - Dossier n° 02-2021-00319
Affaire suivie par : Anne-France LELIEVRE
Tél. : 03 23 24 65 21
Mél. : ddt-env@aisne.gouv.fr
Service Environnement - Unité police de l'eau



Préfet de l'Aisne



@Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr